



LE SERVICE PUBLIC *territorial*
C'EST UN *bien* PUBLIC

**Syndicat des Personnels de
la Ville et du C.C.A.S.
de Châtellerault et de la
Communauté d'Agglomération
de Grand Châtellerault**

Châtellerault, le 16 juin 2025

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de vos fonctions, vous avez en charge la gestion du personnel territorial et notamment celle du directeur général des Services.

Le syndicat CGT souhaite rappeler que cet agent est soumis, au même titre que l'ensemble des agents de la collectivité, aux droits et obligations du Code Général de la fonction publique : dignité, impartialité, intégrité et probité...

Or, nous venons de prendre connaissance d'un courriel en date du 10 juin 2025 signé de sa part, envoyé semble-t-il aux directeurs et responsable des services leur demandant de ne plus recevoir les représentants du personnel ainsi que les dirigeants du syndicat CGT et ce, quels que soient les sujets... Et de faire remonter à la DRH les demandes émanant de la CGT !

Son grief à l'encontre de notre syndicat ? ... Ne plus assister aux réunions dites de « dialogue social » avec le DGS et la DRH.

Cette mesure relevant d'une stratégie d'évincer le 1^{er} syndicat représentatif de la collectivité à l'approche des élections porte atteinte à la liberté syndicale et aux droits de chaque agent de la collectivité de se faire accompagner ce qui nous poussent à réagir.

De plus, ceci vient s'ajouter à diverses remarques, positionnement relevant du non respect institutionnel que vous représentez qu'il nous paraît important de vous signaler contrastant fortement avec la posture que vous êtes en droit d'attendre de la part de votre directeur.

Le syndicat CGT a manqué que peu de réunions dites de « dialogue social » de concertation, de négociations entre les dirigeants du syndicats et les membres de la direction de la collectivité, qui sont rappelons le non institutionnelles, sauf au mois de mai, à la suite du décès de notre secrétaire Julien Delhoume qui nous a fortement affecté.

En effet, nous avons répondu présents à l'invitation (et non convocation) à plusieurs reprises à ces réunions de « dialogue social », qui sont plus une vitrine, pour faire croire que le dialogue existe entre syndicats et direction et se donner ainsi bonne conscience, et ce malgré, des remarques de la part du DGS à l'égard des représentants CGT présents telles que : « je vais mener un combat politique avec la CGT », « vous n'avez pas de remarques constructives », « vous agitez inutilement le chiffon rouge », « vous êtes libres de partir »...

Toutefois, la CGT, a fait abstraction de ses propos pour se concentrer sur ce qui est sa priorité : le travail syndical pour la défense et le bien être des agents.



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

**Syndicat des Personnels de
la Ville et du C.C.A.S.
de Châtelleraut et de la
Communauté d'Agglomération
de Grand Châtelleraut**

Mais la bienveillance et l'empathie, termes souvent employés par le DGS sont semble-t-il très peu mise en pratique à notre égard.

Nous souhaitons quand même rappeler qu'il existe déjà des instances représentatives du personnel appelées CST/FSSSCT/CAP et qui sont les seules réunions d'instance de dialogue social instituées par décret.

Durant celles-ci nous avons été spectateurs de remarques de sa part telles que « *le RSU, je vais mettre les pieds dans le plat exprès, au moins ce sera dans le PV, cela sert à caler des meubles* » PV du 18 décembre 2024.

Le second point de ce courriel qui relève plus de la menace et d'une tentative d'intimidation, intimant l'ordre à tous les directeurs et responsables de service de ne plus recevoir la CGT peut être considéré comme un délit d'entrave à l'exercice du droit syndical.

Nous ne pensons pas que la CFDT et l'UNSA aient reçu ce type de courriel, ce qui assortirait le délit d'entrave à une discrimination envers la CGT.

Nous pensons que son attitude et ses remarques irrespectueuses à notre égard et son incapacité à contenir sa colère (cf CCAS) ne sont pas de nature à engager un dialogue social digne de ce nom.

Il est important de rappeler également qu'aucun lien de subordination n'existe, lors des réunions de consultations, négociation et/ou instances de dialogues sociales entre les représentants du personnel, les dirigeants du syndicat CGT et les représentants de la collectivité et que nous ne sommes pas soumis au devoir d'obéissance.

Même si nos points de vue divergent, le syndicat CGT première organisation syndicale de la collectivité est force de propositions et de débats constructifs et apaisés dans l'intérêt des salariés et du service public que nous défendons ardemment.

Aussi, en votre qualité de représentant de la commune et garant de l'application des devoirs et obligations des fonctionnaires, le syndicat CGT sollicite par la présente :

- des excuses de la part de Monsieur le Directeur Général des Services,
- qu'une note annulant le courriel soit transmis dans les meilleurs délais à l'ensemble des destinataires du premier courriel,
- qu'un rappel à l'ordre soit fait à son encontre.

Faute de quoi, la CGT se réserve le droit de saisir la juridiction compétente.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées,

La Secrétaire Générale du syndicat CGT,
Valérie HERNANDEZ

Local CGT – 46 rue Arsene et Jean Lambert – 86 Châtelleraut

♦ Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h00 Local CGT, 1^{er} étage Tel :06 21 09 32 81



LE SERVICE PUBLIC *territorial*
C'EST UN *bien* PUBLIC

**Syndicat des Personnels de
la Ville et du C.C.A.S.
de Châtellerault et de la
Communauté d'Agglomération
de Grand Châtellerault**

Copies :

- Coordination syndicale départementale de la Vienne
- Fédération de Services Publics
- Elus au personnel : Madame Azihari - Monsieur Perrochon
- Sous Préfecture / Préfecture de la Vienne